

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 mars 2024**

DELIBERATION N ° 2024/22

**ADHÉSION DE LA CCVUSP A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS
DE LA MONTAGNE (ANEM)**

Date de convocation : 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**

Présents : **17**

Absent(s) : **9**

- dont suppléé(s) : **0**

- dont représenté(s) : **8**

Résultat du vote :

Votants : **25**

- dont « pour » : **25**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **GARCIER** Clarisse (*quitte la séance avant le vote de la question n°17*), **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès, **REYNAUD** Sandra et **VAGINAY RICOURT** Sophie.

MM. **BOUGUYON** Yvan (*quitte la séance pendant le débat et le vote de la question n°23*), **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **ISOARD** Bernard, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **OLIVERO** Albert (*quitte la séance avant le vote de la question n°17*), **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BANCILLON BOË** Fabienne (*pouvoir à VAGINAY RICOURT Sophie*), **BARDIN** Régine (*pouvoir à OKROGLIC Dominique*), **DONNEAUD** Chantal (*pouvoir à GARCIE-RICHAUD Hélène*), **MATTERA** Wendy (*pouvoir à REYNAUD Sandra*) et **OCCELLI** Chloé (*pouvoir à FORTOUL Jacques*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*), **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à CAPEL Denis*) et **REYNAUD** Frédéric (*pouvoir à TRON Jean-Michel*).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme REYNAUD Sandra

C.C.V.U.S.P. - Séance du 26 mars 2024

Ordre n°3

Délibération n°2024/22

Classification ACTES : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

OBJET : ADHÉSION DE LA CCVUSP A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE - ANEM

Le Conseil de communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CCVUSP ;

VU le classement en zone de montagne des communes membres de la CCVUSP ;

CONSIDERANT que l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne ;

CONSIDERANT que l'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne ;

CONSIDERANT que l'ANEM a statutairement pour objectif de faire reconnaître pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard de ces territoires ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la CCVUSP, aux côtés de ses communes membres, de faire entendre sa spécificité montagnarde auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver ses solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise spécifique ;

CONSIDERANT que l'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle établie en fonction de la population classée en zone de montagne, soit pour 2024 la somme de 662,07 € ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'adhérer à l'Association nationale des élus de la montagne en 2024 pour une cotisation s'élevant à 662,07 € ;
- **APPROUVE** le renouvellement de cette adhésion pour les années suivantes ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au Budget principal, article 6281 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES

